

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA1-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° VA-1244 DE L'ANCIENNE VILLE D'AMOS CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 3 février 2025, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-18 modifiant le règlement n° VA-1244 de l'ancienne Ville d'Amos concernant les modalités de publication des avis publics. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 4 février 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 4 février 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour.

Amos, le 4 février 2025

(s) Mariane Michaud, greffière